Version en ligne

21 octobre 2022

AFC infos - octobre 2022

Chère lectrice, cher lecteur,

Voici les dernières actualités de l'administration fiscale cantonale de Genève.

Retrouvez l'ensemble de nos actualités et nos livrets d'information sur impots.ge.ch.

Inscrivez-vous à la e-Correspondance fiscale!

Ouverture des inscriptions, le vendredi 21 octobre

Qu'est-ce que la e-Correspondance?

La e-Correspondance est un nouveau service des e-démarches fiscales.
Il vous alerte lorsqu'un nouveau courrier au format électronique est disponible et vous permet d'abandonner le courrier papier.

Pourquoi m'inscrire? Quels sont les avantages?

Plus simple et plus pratique

- Vous êtes alerté et alertée par email et par SMS dès qu'un nouveau courrier est disponible dans la page *Consulter mes documents* des e-démarches fiscales.
- Où que vous soyez, vous accédez à vos courriers en ligne.
- Vous retrouvez tous les courriers émis par l'administration fiscale depuis 10 ans, même si vous venez de vous inscrire (y compris vos avis de taxation indispensables pour effectuer d'autres démarches).

Plus sûr

- Vous ne risquez plus de perdre un courrier papier.
- Vos documents sont hébergés dans un espace numérique sécurisé.
- Le secret fiscal est garanti.

Plus écologique et économique

- Vous réduisez votre empreinte écologique car vous ne recevez plus de courrier papier.
- La e-Correspondance, comme les e-démarches fiscales, est gratuite!

Comment m'inscrire?

Pour vous inscrire à la e-Correspondance, il suffit d'accéder à votre espace e-démarches fiscales.

Depuis le menu *Mes coordonnées* > *e-Correspondance*, vous vérifiez votre numéro de mobile et votre email, puis validez votre inscription.

Passez à la e-Correspondance dès aujourd'hui!

Je m'inscris maintenant en 2 min

Créer mon compte e-démarches

Tout savoir sur la e-Correspondance

Quels courriers sont émis par la e-Correspondance?

Pour tout savoir sur ce nouveau service, consultez le livret d'information sur la e-Correspondance ainsi que les réponses aux questions les plus fréquentes.

Disparition de l'ancien service "Ma correspondance" avec IncaMail

Dès le 24 novembre 2022, l'ancien service "Ma correspondance", qui envoyait les courriers fiscaux au format électronique avec IncaMail de la Poste disparaîtra définitivement.

Si vous utilisez IncaMail, **inscrivez-vous à la e-Correspondance dès aujourd'hui**, pour continuer à recevoir vos courriers fiscaux au format électronique.

Un service idéal pour les contribuables non-résidents imposés à la source

La e-Correspondance: l'alternative à l'élection de domicile en Suisse

L'AFC ne peut pas légalement envoyer de courrier contenant des décisions à l'étranger. Dans la plupart des cas, l'AFC utilise l'adresse de votre dernier employeur connu (à moins que vous n'ayez fait une autre élection de domicile). Ainsi, certains courriers importants risquent de ne pas vous être distribués.

Avec la e-Correspondance, vous accéderez à tous vos courriers directement, sans passer par votre employeur ou une élection de domicile, et dans des délais beaucoup plus courts.

Passez à la e-Correspondance dès aujourd'hui!

Je m'inscris maintenant en 2 min

Créer mon compte e-démarches

Vous êtes employeur de salariés imposés à la source?

La e-Correspondance évite que la plupart des courriers fiscaux de vos employés et employées non-résidents imposés à la source ne soient envoyés à l'adresse de votre entreprise.

Faites la promotion de la e-Correspondance auprès des salariés de votre entreprise et épargnez-vous ainsi ce travail fastidieux de redistribution.

Ceci est un envoi automatique. Merci de ne pas répondre à ce message.
Vous recevez cet email car vous vous êtes inscrit-e cette newsletter

Me désabonner de cette newsletter